

camps dit d'hébergement, qui seront les premiers camps de concentration en France d'où, dans les années 1942, ils seront déportés vers une destination inconnue.

Le 17 juin 1940, Pétain forme son cabinet et demande l'Armistice; de suite, sort sa première loi, visant les étrangers de race juive, qui par simple décision des préfets, seront internés à résidence forcée.

Le 22 juin 1940, l'Armistice franco-allemand est signé et la France sera divisée en deux zones; le Nord sera occupé par les allemands. La zone Sud dite "libre" sous le régime de Vichy.

Le 10 juillet 1940, Pétain devient chef de l'Etat Français.

Le 27 septembre 1940, tous les juifs doivent se présenter au commissariat de leur quartier, pour être recensés et recevoir la mention «JUIF» sur la carte d'identité.

Le 18 octobre 1940, tous les commerces, toutes les entreprises juives doivent retirer au commissariat une grande pancarte jaune, où il est écrit en grosses lettres noires "Maison juive". Cette pancarte doit être accrochée, bien en évidence; cela a dû être un choc pour certains français de voir de si nombreux commerces dans les mains juives. Comme les Galeries Lafayette, galerie Barbès, etc... Il y a eu, comme les grands magasins des frères Lissac qui, très vite, ont mis une grande affiche "Ici Lissac et pas Isaac".

Tous les commerces juifs devaient être repris par la suite par un commissaire-gérant pour être liquidés.

D'autres lois ont dû sortir durant l'année 1940, mais je ne me souviens plus. (elles concernaient les professeurs, enseignants, fonctionnaires, etc.)

Le 5 décembre 1940, tous les ressortissants ou sujets britanniques sont arrêtés. Alfred, l'ami de mon frère Joël, qui était Palestinien, a été arrêté avec son père et tous deux internés au Fort de Romainville.

En 1940, la résistance communiste commençait, c'était encore très faible et la majorité étaient des jeunes juifs sans grande expérience, mais qu'ils ont vite acquise.

Malgré l'occupation allemande, Marcel retourne à l'école et moi aussi. D'après mon père, il fallait absolument apprendre un métier et, très vite. Je ne me souviens plus du nom de l'école. C'était une école professionnelle pour filles. La première année, enseignement général, plus couture, dessin de mode, repassage, parapluies (j'ai encore le cahier) et de nombreux autres travaux manuels. En fin d'année d'étude, il fallait prendre la grande décision, quelle branche choisir; durant les deux ou trois années suivantes, on apprenait le métier choisi. Mais hélas, pour moi comme pour toutes les autres juives du cours, cela n'a pas duré.

Février 1941. La Directrice de l'école a réuni les élèves de toutes les classes, pour annoncer que toutes les filles de religion juive ne pouvaient plus étudier dans son école. Nous étions certainement quinze à vingt filles. Quelle gifle nous venions de recevoir. 55 ans après, je revis encore ce jour; c'était un coup très dur. Je revois encore très bien cette directrice : une grande femme maigre, cheveux teints en blond, un visage très sévère. Transmettant son message, sans le moindre regret.

Marcel a continué à aller à l'école jusqu'à la sortie de la loi : interdiction aux enfants juifs d'aller à l'école.

Moi, je suis restée à la maison et avec mon frère Joël, nous avons aidé mon père dans son magasin. Ne sachant pas ce que l'avenir nous réservait, il nous expliquait la marche de son affaire. Mon père me disait toujours : "Apprends, mon enfant, cela peut toujours rendre service..."

Avril 1941. L'O.R.T. a ouvert une école à Paris, dans le 18ème. arrondissement, pour tous ces jeunes garçons et filles. Les enseignants étaient des professeurs qui, comme nous, avaient été mis à la porte des écoles.